AVENANT N°2
A L'ACCORD PORTANT REGLEMENT DU PLAN D'EPARGNE POUR LA RETRAITE COLLECTIF DU GROUPE THALES (PERCO)

PREAMBULE

Un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) a été mis en place au sein du Groupe Thales par accord conclu le 17 octobre 2007.

Cet accord a fait l'objet d'un avenant n°1 en date du 29 mars 2011, avenant auquel est annexée la liste des sociétés du Groupe faisant parties du périmètre de l'accord.

Compte tenu de l'évolution du Groupe Thales depuis la date de signature de l'avenant n°1, les parties ont convenu de la nécessité de modifier le périmètre de l'accord portant règlement du plan d'épargne pour la retraite collectif afin notamment d'y intégrer les sociétés Thales SESO et Thales Training & Simulation.

ARTICLE 1 / PERIMETRE DE L'ACCORD

Les parties conviennent de substituer l'annexe 1 jointe au présent avenant à l'annexe 1 de l'accord portant règlement du plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) telle qu'elle résulte de l'avenant n°1 conclu le 29 mars 2011.

ARTICLE 2 / DEPOT ET PUBLICITE

Conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, le texte du présent avenant sera notifié à l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau du groupe et déposé par la Direction des Ressources Humaines du Groupe, en deux exemplaires, auprès de l'unité des Hauts de Seine de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) d'île de France et en un exemplaire au secrétariat greffe du Conseil de Prud'hommes de Nanterre.

De plus, un exemplaire sera transmis à l'inspection du travail.

ARTICLE 3 / ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant entrera en vigueur dès le lendemain du jour suivant son dépôt auprès de l'Unité des Hauts de seine de la DIRECCTE, ce dépôt devant intervenir dès la fin du délai d'opposition.

Fait à Neuilly sur seine en 10 exemplaires le 27 juin 2012

Pour la Société THALES représentée par Loïc Mahé, Directeur des Ressources Humaines du Groupe THALES, en sa qualité d'employeur de l'entreprise dominante

Pour les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe, les coordinateurs syndicaux centraux

Pour la CFDT
Monsieur Didier GLADIEU

Pour la CFE-CGC
Monsieur Hervé TAUSKY

Pour la CFTC
Madame Véronique MICHAUT

Pour la CGT
Monsieur Laurent TROMBINI

ANNEXE 1 - PERIMETRE DU GROUPE
Dénominations sociales
THALES AVIONICS ELECTRICAL MOTORS S.A.
THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMS S.A.
THALES AVIONICS LCD SA
THALES AVIONICS S.A.
THALES MICROELECTRONICS S.A.
THALES SYSTEMES AEROPORTES S.A.
GERIS CONSULTANTS
Société en Nom Collectif THALES VP
THALES S.A.
THALES ASSURANCES ET GESTION DES RISQUES S.A.
THALES GLOBLAL SERVICES
THALES UNIVERSITE S.A.
THALES INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE DE CONSTRUCTIONS MECANIQUES A. PONS
THALES SAFARE S.A.
THALES UNDERWATER SYSTEMS SAS
THALES ALENIA SPACE France
THALES SERVICES SAS
THALES ELECTRON DEVICES S.A.
TRIXELL
THALES GEODIS FREIGHT & LOGISTIC
THALES AIR SYSTEMS.
THALES-RAYTHEON SYSTEMS COMPANY SAS
ARISEM SAS
GERAC - Groupe d'Etudes et de Recherches Appliquées à la Compatibilité
TDA ARMEMENTS S.A.S.
THALES ANGENIEUX S.A.
THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
THALES CRYOGENIE S.A.
THALES OPTRONIQUE S.A.
UNITED MONOLITHIC SEMICONDUCTORS SAS
AIR COMMANDS SYSTEMS INTERNATIONAL
THALES PROPERTY SERVICES
THALES SESO
THALES TRAINING & SIMULATIONS

VH